

SÉANCE DU 12 MARS 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 12 mars 2014, à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BÉLANGER, Donald	représentant	Rimouski
DETROZ, Yves	représentant	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
MORISSETTE, Réjean	maire	Esprit-Saint
PELLETIER, Roland	représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
PERREAULT, Marnie	mairesse	Saint-Fabien
PIGEON, Gilbert	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
SAVOIE, Robert	maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
VIGNOLA, André-Pierre	maire	Saint-Marcellin

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 32.

14-050 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par André-Pierre Vignola et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

14-051 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CM

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires du 12 février 2014, avec dispense de lecture.

14-052 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CA

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 12 février 2014, avec dispense de lecture.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier a fait préalablement à la présente séance un bref suivi des procès-verbaux et des différents comités de la MRC.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du Conseil les différentes correspondances reçues.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14-053 AVIS DE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, avis est par les présentes donné, que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rimouski-Neigette déposera le rapport de l'exercice financier de l'année 2013 et le rapport du vérificateur externe lors de la séance du conseil des maires du 9 avril 2014.

14-054 VENTE DES 74 JOURNAUX DU GROUPE QUÉBECOR

CONSIDÉRANT QUE la vente de 74 journaux du groupe Québecor au groupe Transcontinental peut entraîner la disparition de journaux locaux sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC estiment qu'il y a lieu de craindre la disparition de journaux qui traduisent l'identité et les enjeux de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT l'attachement des gens de chacune des MRC de la région pour leurs hebdomadaires locaux, pour ne pas dire un sentiment d'appartenance pour leur média depuis des années, représentant le reflet de leur collectivité;

CONSIDÉRANT que les élus de la MRC voient leur inquiétude fondée puisqu'il est de nature courante, lors de la fusion ou d'acquisition, que les entreprises veuillent accroître leurs bénéfices par le sacrifice ou le regroupement de filiales ayant fait l'objet de transaction;

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette :

- souhaite avoir l'assurance du groupe Transcontinental Média qu'il n'y aura aucune fusion des hebdomadaires locaux sur le territoire de la MRC;
- que tous les emplois existants soient maintenus.

14-055 APPUI – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – FONDS CHANTIERS CANADA ET PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

CONSIDÉRANT QUE la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en œuvre des centaines de projets d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui

nécessitent des investissements de plus de 2 G\$ supplémentaires au niveau actuel;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47 G\$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76 % des investissements;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir;

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette appuie les démarches entreprises par l'UMQ et visant à :

- réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada;
- demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;
- réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.

14-056 EMBAUCHE / ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjoint(e) à la direction générale et secrétaire-trésorier (ère) adjoint(e) est devenu vacant suite à la nomination de Monsieur Jean-Maxime Dubé à titre de directeur général et secrétaire-trésorier en février dernier.

CONSIDÉRANT qu'un concours pour le poste a été fait;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et celle du comité administratif lors de sa dernière réunion ;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette autorise de procéder à l'embauche de Madame Anick Beaulieu au poste d'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe selon les termes acceptés par le comité administratif de la MRC.

14-057 NOMINATION AU SEIN DE COMITÉS / CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD RIMOUSKI-NEIGETTE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette détient quatre postes d'administrateur au sein du CLD.

Siège 1 : le préfet

Siège 2 : le maire de Rimouski ou son remplaçant

Siège 3 : un représentant élu de la Ville de Rimouski

Siège 4 : le maire d'une municipalité (autre que Rimouski)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil des maires de nommer un représentant au siège 4;

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette nomme Madame Marnie Perreault au siège 4.

14-058 EXCLUSIVITÉ DE L'APPUI DE LA MRC AUX PROJETS ÉOLIENS SÉLECTIONNÉS PAR UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ÉOLIEN À CRÉER

CONSIDÉRANT QUE la MRC pourrait participer à l'appel d'offre pour l'achat de 450 MW d'énergie éolienne issue de projets communautaires (l'appel d'offres), conjointement avec les 7 autres MRC du Bas-Saint-Laurent et la nation Malécite-de-Viger;

CONSIDÉRANT QUE ces 9 partenaires communautaires prévoient s'associer officiellement au sein d'une société de développement éolien régionale à créer (la Société);

CONSIDÉRANT QUE cette Société sélectionnera un certain nombre de projets pour lesquels elle s'engagera à acquérir une participation communautaire, advenant leur sélection par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE, pour être admissible à l'appel d'offre, tout projet éolien doit obtenir l'appui du conseil de la MRC d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE l'appui d'une MRC à un projet éolien qui n'aurait pas été sélectionné par la Société aurait pour effet de compromettre le principe de solidarité régionale qui a présidé au regroupement des 9 partenaires communautaires et qui vise une répartition régionale des retombées du développement éolien sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu, afin que cette solidarité régionale soit respectée, qu'une MRC qui appuierait un autre projet éolien que ceux sélectionnés par la Société, se verrait exclue de ladite Société;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette s'engage à n'appuyer que les projets éoliens qui auront été préalablement

sélectionnés par une société de développement éolien régionale à créer, à défaut de quoi la MRC se verrait exclue de ladite Société. Il est par ailleurs expressément convenu que cet engagement ne constitue pas une aliénation du pouvoir décisionnel de la MRC quant à l'appui de projets sur son territoire.

14-059 AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROCÈS-VERBAUX NON SIGNÉS

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux du conseil des maires et du comité administratif pour la période de septembre à décembre 2013 n'ont pas été signés par Madame Louise Audet, alors directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, en lieu et place de Madame Louise Audet, les procès-verbaux du conseil des maires et du comité administratif pour la période de septembre à décembre 2013.

14-060 SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU MOIS D'AVRIL 2014

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil des maires du 27 novembre dernier, la résolution 13-267 a été adoptée afin de fixer, conformément à l'article 148 du *Code municipal*, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2014 en fixant le jour et l'heure de chacune d'elles ;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée pour le mois d'avril et que la date indiquée aurait dû être le 9 avril et non le 19 avril ;

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par André-Pierre Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette autorise de corriger la résolution 13-267 afin que la date de la séance ordinaire du mois d'avril soit le 9 avril 2014 à 19h30.

14-061 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC / AVENANT

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil des maires du 12 février, le conseil a adopté la résolution 14-030 afin d'autoriser la signature de l'avenant à l'entente avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire prolongeant le programme d'aide financière aux MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser que cet avenant doit être signé par le préfet ;

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer l'avenant à l'entente avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire prolongeant le programme d'aide financière aux MRC.

14-062 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC / ATTENTES 2014

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil des maires du 12 février, le conseil a adopté la résolution 14-031 entérinant la mise à jour des attentes et objectifs pour l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE l'attente relative au dépôt de la demande dans le cadre du plan de développement de la zone agricole n'aurait pas dû s'y retrouver ;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette entérine la modification de la mise à jour des attentes et objectifs pour l'année 2014 à l'effet que l'attente relative au dépôt de la demande dans le cadre du plan de développement de la zone agricole soit retirée.

Copie de la présente résolution devant être transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

14-063 IMPÔT FONCIER / TERRITOIRE NON ORGANISÉ DU LAC HURON

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette s'est dotée d'un rôle d'évaluation pour le Territoire non organisé du Lac Huron afin de percevoir des taxes foncières sur ce territoire;

CONSIDÉRANT les faibles montants dont il est actuellement question en ce qui a trait à la taxe foncière;

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette décrète qu'il n'y aura actuellement pas de service offert par la MRC sur ce territoire, la situation pouvant être évaluée de nouveau dans l'avenir.

14-064 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ offre une subvention de 40 000 \$ pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole conditionnelle à une participation financière du milieu au moins équivalente à ce même montant;

CONSIDÉRANT QUE la zone agricole couvre une superficie de 546,4 kilomètres carrés et que les affectations agroforestières et agrocampagnes représentent ensemble 32 % de cette même zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette recherche une utilisation optimale des terroirs de la zone agricole par l'émergence de nouvelles productions, tout en suscitant une véritable occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la SADC de la Neigette, le CLD Rimouski-Neigette, l'UPA du Bas-Saint-Laurent et la Coopérative Purdel sont des

partenaires du monde agricole qui appuient la présente demande de financement;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le dépôt d'une demande de financement pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec tel que présenté dans le rapport AMÉ-01-2014 et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rimouski-Neigette soit autorisé à signer les documents relatifs à cette demande.

AMÉNAGEMENT

14-065 AVIS D'OPPORTUNITÉ / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déjà adopté des règlements d'urbanisme et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette même Ville a adopté le règlement numéro 816-2014 autorisant l'aménagement du brise-lames et un emprunt de 355 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'intervient aucunement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le règlement numéro 816-2014 de la Ville de Rimouski.

Copie de la présente résolution devant être transmise à la Ville de Rimouski.

14-066 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la Ville de Rimouski peut procéder à la révision de son plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté le Règlement n° 819-2014 intitulé « *Plan d'urbanisme* » de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ledit Règlement n° intitulé « *Plan d'urbanisme – Ville de Rimouski* » est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement* et aux dispositions du document complémentaire ;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à

l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement n° 819-2014 intitulé « *Plan d'urbanisme – Ville de Rimouski* » et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rimouski-Neigette soit autorisé à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

14-067 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la Ville de Rimouski peut procéder au remplacement de son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté le Règlement n°820-2014 intitulé « *Règlement de zonage* » de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ledit Règlement n° 820-2014 intitulé « *Règlement de zonage* » est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement* et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement n° 820-2014 intitulé « *Règlement de zonage* » de la Ville de Rimouski et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rimouski-Neigette soit autorisé à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

14-068 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a approuvé le Règlement n° 781-2013 intitulé « *Règlement de lotissement* » de la Ville de Rimouski le 15 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la délivrance du certificat de conformité du règlement de lotissement doit s'effectuer en même temps que la délivrance des certificats de conformité pour le plan d'urbanisme et pour le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a approuvé le nouveau *Plan d'urbanisme* et le nouveau *Règlement de zonage* de la Ville de Rimouski;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette désigne le directeur général et secrétaire-trésorière de la MRC de Rimouski-Neigette pour délivrer le certificat de conformité à l'égard du règlement n° 781-2013 intitulé « *Règlement de lotissement* » de la Ville de Rimouski.

14-069 TRANSPORT – AIRE DE VIRAGE LE LONG DE L'AUTOROUTE 20 À L'EST DE LA MONTÉE BRILLANT

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec souhaite créer d'une aire de virage pour les camions de déneigement en bordure de l'autoroute 20 à l'est de la montée Brillant à Rimouski, afin de rendre plus sécuritaires les manœuvres de demi-tour lors des activités de déneigement et de déglacage;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation du lot visé à des fins d'agriculture sont faibles, car la partie au sud de l'emprise de l'autoroute est déjà occupée par un sentier de motoquads.

CONSIDÉRANT QUE les conséquences d'une autorisation autre qu'agricole sont minimales, car l'espace visé couvre une petite surface et que cet espace n'est pas utilisé à des fins agricoles, de plus l'autorisation visée n'est pas de nature à apporter des contraintes pour les établissements de production animale.

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports du Québec visant à créer une aire de virage pour les camions de déneigement en bordure de l'autoroute 20 à l'est de la montée Brillant à Rimouski, sur une portion du lot 3 663 991 au cadastre du Québec de la ville de Rimouski, possédant une superficie de 500 mètres carrés.

CULTURE ET PATRIMOINE

14-070 PROTOCOLE D'ENTENTE / CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la signature par le préfet d'une entente avec le conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent ayant pour objet les neuvièmes Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent.

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES ET AUTRES

14-071 DEMANDE DE FINANCEMENT / CORPORATION TOURISTIQUE DU DOMAINE DES PORTES DE L'ENFER

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a la responsabilité de gestion du fonds multiressources en vertu de l'article 6.2 de la Convention de gestion territoriale signée avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune signée le 10 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande devra recevoir l'accord du ministère des Ressources naturelles étant donné l'expiration de la convention de gestion territoriale;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation touristique du Domaine des Portes

de l'Enfer a déposé une demande de financement pour le projet « nouvelles activités 2014 » soit le labyrinthe de l'enfer, la Géocachette et la consolidation de l'activité de soirée;

CONSIDÉRANT QU'il est convenu que le bois et la main d'œuvre, autre que spécialisée, doivent provenir du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité multiressources recommande d'approuver le versement d'une somme de 25 000 \$ à ce projet;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le versement d'une aide de 25 000 \$ réparti en deux versements; le premier de 10 000 \$ à la signature du protocole d'entente et le deuxième 15 000 \$ à la présentation de pièces justificatives au plus tard le 31 décembre 2014.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14-072 ATTENTES 2014 SIGNIFIÉES AU CLD RIMOUSKI-NEIGETTE

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette transmette au CLD Rimouski-Neigette les attentes pour l'année 2014 en regard d'une aide financière de 45 000 \$ conditionnelle à la réalisation des attentes signifiées.

14-073 QUOTE-PART AU CLD RIMOUSKI-NEIGETTE

CONSIDÉRANT QUE sous réserve de l'engagement du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, la MRC de Rimouski-Neigette contribue au financement du CLD de Rimouski-Neigette aux fins de la réalisation des mandats qu'elle lui confie et à lui verser, selon les modalités qu'elle détermine, la contribution totale annuelle reçue du ministre.

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette établit la quote-part à verser au CLD en vertu du budget 2014 à 365 925 \$, plus un montant de 45 000 \$ supplémentaire, pour un montant total de 410 925 \$.

Copie de la résolution devant être transmise au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

14-074 PACTE RURAL / PROGRAMME DE SOUTIEN AUX COMITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le versement de la contribution financière initiale de 5 000 \$ à chacune des sept corporations ou associations de développement, conditionnel au dépôt de leur rapport financier et au rapport d'activités.

Il est de plus convenu qu'un montant de 2 000 \$ supplémentaire soit versé à chacune des sept corporations ou associations de développement, conditionnel au dépôt de leur rapport financier et au rapport d'activités. S'il devait y avoir des sommes résiduelles au terme de l'exercice comptable, ce montant serait réparti à parts égales entre les sept comités ou corporations de développement. Les sommes supplémentaires de 2 000 \$ et les résiduels, selon leur disponibilité, sont spécifiques pour l'année 2014. Ces sommes ne feront pas l'objet de récurrence pour les années subséquentes.

Municipalité	Aide financière initiale	Aide financière supplémentaire	Aide financière totale
La Trinité-des-Monts	5 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
Saint-Marcellin	5 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
Esprit-Saint	5 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
Saint-Eugène-de-Ladrière	5 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
Saint-Narcisse-de-Rimouski	5 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
Saint-Valérien	5 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
Saint-Fabien	5 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
Total	35 000 \$	14 000 \$	49 000 \$

14-075 PACTE RURAL / TABLEAU DE REDDITION DE COMPTE EN LIGNE

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette accepte le tableau de reddition de compte en ligne du Pacte rural dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, confirme que les sommes engagées correspondent à ce qui est indiqué dans le tableau, et le dépose au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Copie de la présente résolution devant être transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire.

14-076 ATTENTES À LA CORPORATION TOURISTIQUE BIC-SAINT-FABIEN

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette accepte le versement d'une aide financière de 20 000 \$, dont 10 000 \$ pris à même le budget du Pacte rural et 10 000 \$ à même une quote-part des municipalités excluant la Ville de Rimouski, à la Corporation Bic-Saint-Fabien pour soutenir les activités de l'organisme et lui transmette ses attentes pour l'année 2014.

14-077 FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ / PROJETS

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette

accepte, à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté, la recommandation du comité de diversification pour une aide financière pour les projets suivants :

Nom de l'entreprise	Nature du projet	Aide financière FSTD
Municipalité d'Esprit-Saint	Patinoire municipale	12 627 \$
Association pour le développement de Saint-Marcellin	Projet de film interactif	28 106 \$
Municipalité de Saint-Marcellin	Étude de faisabilité pour la reconversion énergétique des bâtiments municipaux	4 500 \$

14-078 FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ / SOMMES QUI DEVIENDRAIENT DISPONIBLES

CONSIDÉRANT QUE toute l'enveloppe du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) de la MRC de Rimouski-Neigette a été engagée;

CONSIDÉRANT QUE certains projets sont en cours de réalisation et qu'il se pourrait que des sommes ne soient pas dépensées;

CONSIDÉRANT QUE toute somme non engagée devenant disponible devra être retournée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du comité de diversification et de développement de garder toutes les sommes disponibles pour le développement du territoire en soutenant en priorité les municipalités dévitalisées;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette recommande au Conseil de la MRC de Rimouski-Neigette de réorienter les sommes du FSTD qui deviendraient disponibles vers les projets suivants : « mise en place de politique de développement durable dans chacune des municipalités dévitalisées, embauche d'une ressource pour promouvoir le transport en commun dans la MRC et la poursuite du développement de la nouvelle route touristique dans le haut pays », lesquels sont des priorités stratégiques identifiées dans le Plan de diversification et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette; toutes sommes devenant disponibles dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette accepte de réorienter toutes sommes qui deviendraient disponibles dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) vers les projets suivants (en ordre de priorité) :

1. Mise en place de politique de développement durable dans chacune des municipalités dévitalisées;
2. Embauche d'une ressource pour promouvoir le transport en commun dans la MRC;

3. Poursuite du développement de la nouvelle route touristique dans le haut pays ».

TRANSPORT

14-079 TRANSPORT INTER-MRC

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette accepte la demande du TAC de la Mitis concernant une participation financière de 5 000 \$ pour la poursuite, pour une année supplémentaire, de l'expérience pilote en transport collectif entre les MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis.

AUTRES

14-080 MOTION DE FÉLICITATIONS / CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ET MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses félicitations à la Corporation de développement de la municipalité de La Trinité-des-Monts ainsi qu'à la municipalité de La Trinité-des-Monts pour l'agrandissement des locaux de la Coopérative des consommateurs du Haut-Pays de la Neigette.

14-081 MOTION DE CONDOLÉANCES À MONSIEUR ALAIN DUMAS

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses condoléances à Monsieur Alain Dumas, préfet de la MRC de 2002 à 2004, ainsi qu'à sa famille, suite au décès de sa mère, Madame Camilla Aubé Dumas.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.